

Mise au concours des postes de maître-sse-s / maître-sse-s spéciales-aux d'enseignement postobligatoire dans les établissements d'enseignement postobligatoire

Au mois de mars de chaque année, la Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) publie, dans la FAO et sur le site internet de l'Etat de Vaud, l'ensemble des postes ouverts, pour la rentrée scolaire d'août, dans les établissements d'enseignement postobligatoire.

Rentrée 2022-2023

- Publication des postes mis au concours : **vendredi 18 mars 2022**
- Délai de postulation : **dimanche 27 mars 2022**. Les dossiers reçus après cette date ne seront pas pris en considération.

Comment postuler ? Attention, nouvelle procédure valable depuis 2022 !

Après avoir sélectionné tous les postes pour lesquels vous souhaitez déposer votre candidature, vous devez les regrouper par branche.

Vous postulez ensuite par email à l'adresse **dgep_recrutement_enseignants@vd.ch** en envoyant votre dossier complet en pièce jointe dans un seul email par branche. Par exemple, si vous ne postulez que sur des postes pour les mathématiques, vous envoyez un unique email en mentionnant la liste des postes concernés dans l'objet de cet email. Si vous postulez sur des postes de français et d'allemand, vous devez envoyer un email pour chacune des deux branches, contenant votre dossier et mentionnant la liste des postes dans l'objet de l'email.

Objet de votre courriel

Afin que votre-vos candidature-s puisse-nt être correctement prise-s en compte, vous devez impérativement respecter la forme ci-dessous dans l'objet de votre email : **Nom Prénom - Branche - numéros des postes** séparés par des tirets. Exemple : Dupont Anne – Mathématiques - 42-75-96.

Dossier de candidature (documents à adresser en un seul fichier pdf)

- **Une lettre de motivation** (adressée à DGEP URH)
- **Un curriculum vitae**
- **Une copie de vos titres** (en particulier votre titre pédagogique et votre titre académique en lien avec la branche pour laquelle vous postulez). Si vous terminez votre formation pédagogique en juillet 2022, vous devez joindre une attestation de la HEP (que vous pouvez obtenir via le portail IS – Academia si vous êtes à la HEP-VD). Si vous êtes au bénéfice d'un titre pédagogique étranger, vous devez joindre une attestation de reconnaissance établie par la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique (CDIP).
- **Une copie de vos certificats de travail** (expériences en entreprise ou dans l'enseignement)

Les dossiers incomplets ne seront pas pris en considération.

Comment se déroule le recrutement ?

La Direction générale de l'enseignement postobligatoire (DGEP) vérifie que les candidatures répondent aux conditions d'engagement et transmet les dossiers à la direction de l'établissement d'affectation principale. Au terme du processus de recrutement, un-e candidat-e est proposé-e à l'autorité d'engagement. La décision finale est prise par le directeur général de la DGEP. Elle est communiquée par ce dernier à le-la candidat-e retenu-e, avec copie à la direction de l'établissement concerné.

Si les conditions légales d'engagement (casier judiciaire, permis de travail, activité accessoire) sont remplies, un contrat de travail est ensuite adressé à la personne retenue.

Les candidat-e-s non retenu-e-s **ne seront pas informé-e-s individuellement** mais pourront consulter la page Internet de la DGEP vd.ch/dgep qui sera mise à jour régulièrement et qui permettra, au fur et à mesure, de voir quels sont les postes déjà repourvus.

Renseignements

Des informations sur les postes mis au concours peuvent être obtenues exclusivement auprès de la direction de l'établissement d'affectation principale.

Aucun renseignement ne sera donné aux candidat-e-s en lien avec leur dossier durant l'entier du processus de recrutement.

Disciplines d'enseignement

La discipline principale ainsi que les éventuelles disciplines secondaires figurent sur la liste des postes mis au concours.

Etablissement d'affectation et mobilité

L'établissement d'affectation principal figure sur la liste des postes mis au concours ; un détachement partiel est possible dans un autre établissement d'enseignement postobligatoire.

Taux d'activité

La liste des postes mis au concours indique le taux d'activité de chaque poste. Celui-ci est exprimé en périodes d'enseignement et peut prévoir une fourchette pour les temps partiels.

Date d'entrée en fonction

La date d'entrée est fixée au 1er août 2022 ou selon la date précisée dans la liste des postes au concours.

Conditions d'engagement pour les postes de maître-sse-s d'enseignement postobligatoire (chaîne 145, niveau 12) dans les gymnases et les écoles professionnelles

Quels sont les titres requis pour postuler ?

Pour pouvoir être engagé-e en tant que maître-sse d'enseignement postobligatoire dans les gymnases et les écoles professionnelles, vous devez être titulaire d'un titre académique de niveau licence/master correspondant à la discipline principale du poste ainsi qu'un titre pédagogique pour le secondaire II reconnu au niveau suisse (CDIP) avec une habilitation à enseigner dans cette même discipline.

Dans le Canton de Vaud, les titres pédagogiques suivants remplissent notamment ces conditions :

- Master of Advanced Studies / Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire II correspondant à la discipline principale du poste ;
- Diplôme HEP-VD de maître-sse secondaire spécialiste correspondant à la discipline principale du poste ;

- Brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire (BAES) correspondant à la discipline principale du poste (dans le cas des anciens BAES qui ne mentionnent pas de discipline, c'est une des branches de licence qui fait foi) ;
- DFAP correspondant à la discipline principale du poste et exercice, durant l'année scolaire 2021-2022, de la fonction d'enseignant-e postobligatoire dans une école professionnelle ou des métiers du Canton de Vaud. En cas de désignation, les candidat-e-s retenu-e-s s'engagent à suivre, en 2022-2023, le complément de formation mis en place par la HEP afin d'obtenir le diplôme HEP en enseignement pour le degré secondaire II.

Pour enseigner la culture générale (eCG)

Pour pouvoir enseigner l'eCG dans les établissements de formation professionnelle, vous devez être titulaire :

- d'un titre académique de niveau licence/master ainsi qu'un titre pédagogique pour le secondaire II reconnu au niveau suisse (CDIP) avec une habilitation à enseigner dans l'une des disciplines suivantes : français, géographie, histoire, économie et droit ou culture générale (reconnaissance cantonale) ;
- d'un titre académique de niveau licence/master dans l'une des branches suivantes : français, géographie, histoire, économie, droit, sciences politiques, sciences sociales ainsi qu'un diplôme d'enseignant-e de la formation professionnelle (HEFP) pour l'enseignement de la culture générale. En cas d'absence du titre pédagogique requis, une formation en cours d'emploi sera exigée.

Pour enseigner dans les classes de maturité professionnelle

Pour enseigner dans les classes de maturité professionnelle (y compris dans les gymnases) vous devez disposer des titres mentionnés ci-dessus et justifier de 6 mois d'expérience professionnelle en entreprise. En outre, vous devez être au bénéfice d'un complément de formation de 300 heures HEP-HEFP relatif à l'enseignement professionnel (art. 46 al. 1 de l'Ordonnance fédérale sur la formation professionnelle). En l'absence de ce complément de formation, vous serez appelé-e à le suivre dès votre entrée en fonction.

Titres pédagogiques étrangers

Les personnes au bénéfice de titres pédagogiques étrangers doivent produire, au moment de la postulation, une attestation de reconnaissance, établie par la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique ([CDIP](http://www.cdip.ch/fr)) : <http://www.cdip.ch/fr>.

Classification salariale

Pour les porteurs/euses des titres requis la classification salariale correspond à la chaîne 145, niveau de fonction 12.

Conditions d'engagement pour les postes de maître-sse-s spéciales-aux d'enseignement postobligatoire (chaîne 145, niveau 11) au COFOP, à l'EdT et à l'EdA

Quels sont les titres requis pour postuler ?

Pour pouvoir être engagé-e en tant que maître-sse spécial-e d'enseignement postobligatoire au COFOP, à l'EdT et à l'EdA, vous devez être titulaire d'un titre académique de niveau Bachelor correspondant à la discipline principale du poste ainsi qu'un titre pédagogique pour le secondaire I reconnu au niveau suisse (CDIP) avec une habilitation à enseigner dans cette même discipline.

Dans le Canton de Vaud, les titres pédagogiques suivants remplissent notamment ces conditions :

- Master of Advanced Studies / Diplôme d'enseignement pour le degré secondaire I correspondant à la discipline principale du poste ;

- Diplôme HEP-VD de maître-sse secondaire spécialiste correspondant à la discipline principale du poste ;
- Brevet d'aptitude à l'enseignement secondaire (BAES) correspondant à la discipline principale du poste (dans le cas des anciens BAES qui ne mentionnent pas de discipline, c'est une des branches de licence qui fait foi).

Sont également admis, mais à titre subsidiaire :

- Les titres pédagogiques reconnus pour l'enseignement au degré secondaire II (cf. conditions générales d'engagement dans le cadre de la mise au concours des postes de maîtres d'enseignement postobligatoire chaîne 145, niveau 12) ;
- Diplôme HEP-VD de Maître secondaire semi-généraliste (MSSG). Ce dernier titre donne toutefois lieu à une pénalité salariale conformément au règlement relatif au système de rétribution des collaborateurs de l'Etat de Vaud (RSRC), art 6.

Titres requis pour l'enseignement de la culture générale (eCG) au COFOP

- Un titre académique de niveau Bachelor ainsi qu'un titre pédagogique pour le secondaire I reconnu au niveau suisse (CDIP) avec une habilitation à enseigner dans l'une des disciplines suivantes : français, géographie, histoire, économie et droit.
- Un titre académique de niveau Bachelor dans l'une des branches suivantes : français, géographie, histoire, économie, droit, sciences politiques, sciences sociales ainsi qu'un diplôme d'enseignant-e de la formation professionnelle (HEFP) pour l'enseignement de la culture générale (en cas d'absence du titre pédagogique requis, une formation en cours d'emploi sera exigée).
- A titre subsidiaire, les titres requis pour l'enseignement de la culture générale dans les établissements de formation professionnelle (cf. conditions générales d'engagement dans le cadre de la mise au concours des postes de maîtres d'enseignement postobligatoire chaîne 145, niveau 12) sont également admis.

Titres pédagogiques étrangers

Les personnes au bénéfice de titres pédagogiques étrangers doivent produire, au moment de la postulation, une attestation de reconnaissance, établie par la Conférence suisse des Directeurs cantonaux de l'Instruction Publique ([CDIP](http://www.cdip.ch/fr)) : <http://www.cdip.ch/fr>.

Classification salariale

Pour les porteurs/euses des titres requis la classification salariale correspond à la chaîne 145, niveau de fonction 11.

N°	Etablissement	Site	Discipline principale	Discipline secondaire	Remarques	Taux d'activité	Temps partiel (fourchette min/max)	
1	CEPM	Centre de formation professionnelle forestière au Mont-sur-Lausanne	Culture générale		Enseignement dispensé au Centre de formation professionnelle forestière au Mont-sur-Lausanne	Temps partiel	8	8
2	CEPM	Morges	Culture générale			Temps partiel	12	15
3	CEPM	Morges	Culture générale			Temps partiel	3	6
4	CEPV	CEPV - ESSC Subriev	Culture générale			Temps partiel	17	20
5	CEPV		Français			Temps partiel	3	5
6	CPNV	Lausanne	Culture générale			Temps partiel	15	18
7	CPNV	Yverdon	Mathématiques			Temps partiel	17	20
8	CPNV	Sainte-Croix	Mathématiques	Physique, chimie		Temps partiel	5	8
9	EPCL		Allemand	Histoire		Temps partiel	20	22
10	EPCL		Anglais	Histoire		Temps partiel	22	24
11	EPCL		Français	Français langue seconde (FLE) aux classes PAI		Temps partiel	20	22
12	EPCL		Informatique		Mandat d'adjoint au répondant informatique pédagogique	Temps partiel	20	22
13	EPCN		Allemand			Temps partiel	12	14
14	EPCN		Anglais			Temps partiel	18	20
15	EPCN		Economie et droit			Temps partiel	14	16
16	EPCN		Français	Anglais		Temps partiel	15	18
17	EPCN		Français			Temps partiel	12	15
18	EPCN		Mathématiques			Temps partiel	10	12
19	EPM		Culture générale			Temps partiel	9	12
20	EPSIC		Culture générale			Temps partiel	22	24
21	EPSIC		Culture générale			Temps partiel	12	15
22	EPSIC		Culture générale			Temps partiel	12	15
23	ESSanté		Allemand			Temps partiel	3	6
24	ESSanté		Chimie			Temps partiel	3	6
25	ESSanté		Economie et droit	Techniques et environnement		Temps partiel	4	7
26	ETVJ		Culture générale			Temps partiel	5	5
27	ETML		Physique			Temps partiel	15	18
28	Gymnase Auguste Piccard		Chimie			Temps partiel	18	21
29	Gymnase Auguste Piccard		Français			Temps partiel	11	14
30	Gymnase Auguste Piccard		Informatique			Temps partiel	18	21
31	Gymnase Auguste Piccard		Informatique			Temps partiel	18	21
32	Gymnase Auguste Piccard		Mathématiques			Temps partiel	12	15
33	Gymnase de Beaulieu		Allemand			Temps partiel	16	19
34	Gymnase de Beaulieu		Allemand			Temps partiel	15	17
35	Gymnase de Beaulieu		Anglais	Français		Temps partiel	16	19
36	Gymnase de Beaulieu		Economie et droit		Le taux d'activité pourra être significativement augmenté en 2023-24	Temps partiel	9	12
37	Gymnase de Beaulieu		Français			Temps partiel	15	18
38	Gymnase de Beaulieu		Français			Temps partiel	15	18
39	Gymnase de Beaulieu		Histoire			Temps partiel	10	13
40	Gymnase de Beaulieu		Informatique		Participation à la maintenance informatique souhaitée en sus	Temps partiel	13	16

N°	Etablissement	Site	Discipline principale	Discipline secondaire	Remarques	Taux d'activité	Temps partiel (fourchette min/max)	
41	Gymnase de Beaulieu		Mathématiques			Temps partiel	17	20
42	Gymnase de Beaulieu		Physique			Temps partiel	15	18
43	Gymnase de Beaulieu		Sport			Temps partiel	12	15
44	Gymnase du Bugnon		Allemand		Gymnase multisite	Temps partiel	12	15
45	Gymnase du Bugnon		Biologie		Gymnase multisite	Temps partiel	15	18
46	Gymnase du Bugnon		Chimie		Gymnase multisite	Temps partiel	8	11
47	Gymnase du Bugnon		Economie et droit		Gymnase multisite	Temps partiel	15	18
48	Gymnase du Bugnon		Informatique		Gymnase multisite	Temps partiel	18	21
49	Gymnase du Bugnon		Sport		Gymnase multisite	Temps partiel	14	17
50	Gymnase de Burier		Allemand			Temps partiel	16	19
51	Gymnase de Burier		Allemand		Entrée en fonction 01.12.2022	Temps partiel	15	18
52	Gymnase de Burier		Anglais	Italien		Temps partiel	18	21
53	Gymnase de Burier		Anglais			Temps partiel	15	18
54	Gymnase de Burier		Arts visuels			Temps partiel	16	19
55	Gymnase de Burier		Français			Temps partiel	15	18
56	Gymnase de Burier		Français			Temps partiel	15	18
57	Gymnase de Burier		Histoire			Temps partiel	14	17
58	Gymnase de Burier		Histoire		Entrée en fonction 01.11.2022	Plein temps	22	22
59	Gymnase de Burier		Informatique	Mathématiques		Plein temps	22	22
60	Gymnase de Burier		Informatique			Plein temps	22	22
61	Gymnase de Burier		Mathématiques			Temps partiel	18	21
62	Gymnase de Burier		Philosophie			Temps partiel	11	14
63	Gymnase de Burier		Philosophie	Français		Temps partiel	18	21
64	Gymnase de Burier		Psychologie			Temps partiel	14	17
65	Gymnase de Burier		Sport			Temps partiel	11	14
66	Gymnase de Bussigny		Allemand			Temps partiel	18	21
67	Gymnase de Bussigny		Allemand	Deuxième branche en histoire ou philosophie souhaitée afin d'assurer un enseignement en maturité bilingue		Temps partiel	18	21
68	Gymnase de Bussigny		Anglais			Temps partiel	18	21
69	Gymnase de Bussigny		Anglais			Temps partiel	18	21
70	Gymnase de Bussigny		Anglais			Temps partiel	11	14
71	Gymnase de Bussigny		Biologie			Temps partiel	18	21
72	Gymnase de Bussigny		Economie et droit		Le taux de travail pourra être augmenté en fonction de la croissance de l'établissement.	Temps partiel	13	16
73	Gymnase de Bussigny		Français			Temps partiel	18	21
74	Gymnase de Bussigny		Français			Temps partiel	18	21
75	Gymnase de Bussigny		Géographie		Le taux de travail pourra être augmenté en fonction de la croissance de l'établissement.	Temps partiel	13	16
76	Gymnase de Bussigny		Histoire			Temps partiel	18	21
77	Gymnase de Bussigny		Informatique		Le taux de travail pourra être augmenté en fonction de la croissance de l'établissement.	Temps partiel	13	16
78	Gymnase de Bussigny		Italien			Temps partiel	12	15

N°	Etablissement	Site	Discipline principale	Discipline secondaire	Remarques	Taux d'activité	Temps partiel (fourchette min/max)	
79	Gymnase de Bussigny		Mathématiques			Temps partiel	12	15
80	Gymnase de Bussigny		Mathématiques			Temps partiel	18	21
81	Gymnase de Bussigny		Musique		Le taux de travail pourra être augmenté en fonction de la croissance de l'établissement.	Temps partiel	12	15
82	Gymnase de Bussigny		Physique			Temps partiel	15	18
83	Gymnase de Bussigny		Sport	Histoire		Temps partiel	8	11
84	Gymnase de Chamblandes		Anglais			Temps partiel	17	20
85	Gymnase de Chamblandes		Arts visuels			Temps partiel	13	16
86	Gymnase de Chamblandes		Biologie			Temps partiel	18	21
87	Gymnase de Chamblandes		Economie et droit			Temps partiel	15	18
88	Gymnase de Chamblandes		Sport			Temps partiel	18	21
89	Gymnase de Chamblandes		Histoire			Temps partiel	11	14
90	Gymnase de Chamblandes		Informatique			Temps partiel	16	19
91	Gymnase de Chamblandes - GyPAd		Anglais		Enseignement en fin de journée et le soir au Gymnase Pour Adultes	Temps partiel	8	11
92	Gymnase de Chamblandes - GyPAd		Anglais		Enseignement en fin de journée et le soir au Gymnase Pour Adultes	Temps partiel	8	11
93	Gymnase de Chamblandes - GyPAd		Français		Enseignement en fin de journée et le soir au Gymnase Pour Adultes	Temps partiel	8	11
94	Gymnase de Chamblandes - GyPAd		Français		Enseignement en fin de journée et le soir au Gymnase Pour Adultes	Temps partiel	8	11
95	Gymnase de Chamblandes - GyPAd		Histoire		Enseignement en fin de journée et le soir au Gymnase Pour Adultes	Temps partiel	6	8
96	Gymnase de Chamblandes - GyPAd		Mathématiques		Enseignement en fin de journée et le soir au Gymnase Pour Adultes	Temps partiel	8	11
97	Gymnase de Chamblandes - GyPAd		Mathématiques		Enseignement en fin de journée et le soir au Gymnase Pour Adultes	Temps partiel	8	11
98	Gymnase de Chamblandes - GyPAd		Musique		Enseignement en fin de journée et le soir au Gymnase Pour Adultes	Temps partiel	4	6
99	Gymnase de La Cité		Anglais			Temps partiel	10	12
100	Gymnase de La Cité		Arts visuels			Temps partiel	12	14
101	Gymnase de La Cité		Français			Temps partiel	10	12
102	Gymnase de La Cité		Français	Histoire de l'art		Temps partiel	10	12
103	Gymnase de La Cité		Informatique			Plein temps	22	22
104	Gymnase de La Cité		Informatique			Temps partiel	15	18
105	Gymnase de La Cité		Mathématiques			Plein temps	22	22
106	Gymnase de La Cité		Mathématiques			Temps partiel	14	17
107	Gymnase de La Cité		Physique			Temps partiel	15	17
108	Gymnase de La Cité		Sport			Temps partiel	7	10
109	Gymnase de Morges		Anglais			Plein temps	22	22
110	Gymnase de Morges		Informatique			Plein temps	22	22
111	Gymnase de Morges		Mathématiques			Plein temps	22	22
112	Gymnase de Morges		Mathématiques			Temps partiel	14	17
113	Gymnase de Morges		Musique			Temps partiel	5	7
114	Gymnase de Morges		Physique			Temps partiel	9	12
115	Gymnase de Nyon	Nyon Ville	Allemand			Temps partiel	14	17

N°	Etablissement	Site	Discipline principale	Discipline secondaire	Remarques	Taux d'activité	Temps partiel (fourchette min/max)	
116	Gymnase de Nyon	Nyon Ville	Anglais			Temps partiel	17	20
117	Gymnase de Nyon	Nyon Ville	Anglais			Plein temps	22	22
118	Gymnase de Nyon	Nyon Ville	Anglais			Temps partiel	16	19
119	Gymnase de Nyon	Nyon Ville	Chimie			Plein temps	22	22
120	Gymnase de Nyon	Nyon Ville	Economie et droit			Temps partiel	18	21
121	Gymnase de Nyon	Nyon Ville	Français	Anglais		Temps partiel	17	20
122	Gymnase de Nyon	Nyon Ville	Français			Temps partiel	14	17
123	Gymnase de Nyon	Nyon Ville	Latin	Histoire		Plein temps	22	22
124	Gymnase de Nyon	Nyon Ville	Informatique			Plein temps	22	22
125	Gymnase de Nyon	Nyon Ville	Informatique			Temps partiel	18	21
126	Gymnase de Nyon	Nyon Ville	Italien			Temps partiel	17	20
127	Gymnase de Nyon	Nyon Ville	Mathématiques			Plein temps	22	22
128	Gymnase de Nyon	Nyon Ville et Nyon La Côte	Philosophie			Temps partiel	17	20
129	Gymnase de Nyon	Nyon La Côte	Allemand			Plein temps	22	22
130	Gymnase de Nyon	Nyon La Côte	Allemand			Temps partiel	18	21
131	Gymnase de Nyon	Nyon La Côte	Anglais			Temps partiel	17	20
132	Gymnase de Nyon	Nyon La Côte	Arts visuels			Temps partiel	12	15
133	Gymnase de Nyon	Nyon La Côte	Biologie			Plein temps	22	22
134	Gymnase de Nyon	Nyon La Côte	Chimie			Plein temps	22	22
135	Gymnase de Nyon	Nyon La Côte	Economie et droit			Temps partiel	17	20
136	Gymnase de Nyon	Nyon La Côte	Français			Plein temps	22	22
137	Gymnase de Nyon	Nyon La Côte	Français			Temps partiel	17	20
138	Gymnase de Nyon	Nyon La Côte	Histoire			Temps partiel	15	18
139	Gymnase de Nyon	Nyon La Côte	Histoire			Temps partiel	15	18
140	Gymnase de Nyon	Nyon La Côte	Informatique		y compris participation à la maintenance du réseau informatique pédagogique	Plein temps	22	22
141	Gymnase de Nyon	Nyon La Côte	Italien			Temps partiel	17	20
142	Gymnase de Nyon	Nyon La Côte	Mathématiques			Temps partiel	17	20
143	Gymnase de Nyon	Nyon La Côte	Mathématiques			Plein temps	22	22
144	Gymnase de Nyon	Nyon La Côte	Mathématiques	Informatique		Plein temps	22	22
145	Gymnase de Nyon	Nyon La Côte	Mathématiques			Plein temps	22	22
146	Gymnase de Nyon	Nyon La Côte	Physique			Plein temps	22	22
147	Gymnase de Nyon	Nyon La Côte	Physique			Temps partiel	17	20
148	Gymnase de Nyon	Nyon La Côte	Sport			Temps partiel	17	20
149	Gymnase Provence		Chimie			Plein temps	22	22
150	Gymnase de Renens		Anglais			Temps partiel	10	12
151	Gymnase de Renens		Economie et droit			Temps partiel	14	16
152	Gymnase de Renens		Informatique			Plein temps	22	22
153	Gymnase de Renens		Français			Temps partiel	12	14
154	Gymnase de Renens		Philosophie			Temps partiel	10	12
155	Gymnase d'Yverdon		Anglais			Temps partiel	11	14
156	Gymnase d'Yverdon		Anglais			Temps partiel	11	14
157	Gymnase d'Yverdon		Chimie			Temps partiel	11	14

N°	Etablissement	Site	Discipline principale	Discipline secondaire	Remarques	Taux d'activité	Temps partiel (fourchette min/max)	
158	Gymnase d'Yverdon		Français			Plein temps	22	22
159	Gymnase d'Yverdon		Histoire	Culture antique		Temps partiel	17	20
160	Gymnase d'Yverdon		Informatique		Le poste peut éventuellement être associé à l'enseignement des mathématiques ou de la physique.	Plein temps	22	22
161	Gymnase d'Yverdon		Mathématiques		Le poste peut éventuellement être associé à l'enseignement de l'informatique ou de la physique.	Temps partiel	17	20
162	Gymnase d'Yverdon		Physique		Le poste peut éventuellement être associé à l'enseignement des mathématiques ou de l'informatique.	Temps partiel	11	14
163	COFOP	ETML	Culture générale			Temps partiel	4	6
164	COFOP	Multisites	Culture générale	Mathématiques		Temps partiel	15	18
165	COFOP	Vennes	Français	Culture générale		Temps partiel	5	5
166	COFOP	Vennes	Mathématiques	Français / informatique		Temps partiel	12	13
167	Ecole de l'accueil		Français		Français Langue Seconde (FLS)	Plein temps	25	25
168	Ecole de l'accueil		Français		Français Langue Seconde (FLS)	Temps partiel	18	21
169	Ecole de l'accueil		Français		Français Langue Seconde (FLS)	Temps partiel	18	21
170	Ecole de l'accueil		Français		Français Langue Seconde (FLS)	Temps partiel	18	21
171	Ecole de l'accueil		Français		Français Langue Seconde (FLS)	Temps partiel	18	21
172	Ecole de l'accueil		Mathématiques	Média et informatique		Temps partiel	15	18
173	Ecole de l'accueil		Mathématiques	Média et informatique		Temps partiel	15	18
174	Ecole de l'accueil		Musique			Temps partiel	6	9